



Prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel

Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

1. Le Secrétariat a présenté le rapport sur la prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel,¹ soulignant les nombreuses mesures prises à tous les niveaux de l'Organisation pour lutter contre ces actes et rétablir la confiance dans l'OMS.
2. Le Comité a constaté les progrès accomplis depuis juin 2021 pour prévenir et traiter les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et a apporté son soutien sans réserve à la politique de tolérance zéro adoptée par l'OMS. Le Comité s'est félicité de l'introduction de la formation obligatoire et du renforcement des capacités du personnel, toutefois il a noté qu'il importait de combiner cette formation avec des politiques de recrutement et de promotion correspondantes afin de garantir des changements de comportement durables parmi le personnel.
3. Le Comité a soutenu pleinement l'engagement pris par le Secrétariat de mettre en œuvre le plan de lutte de l'administration de l'OMS et de susciter un changement de culture au sein de l'Organisation, et a salué l'approche exhaustive centrée sur les victimes et les survivants qui a été adoptée pour prévenir les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, où qu'ils se produisent, et y répondre.
4. Le Comité a prié instamment le Secrétariat de continuer à s'aligner sur les pratiques d'autres organismes des Nations Unies et de la société civile en ce qui concerne les mesures visant à apporter des changements institutionnels, politiques et culturels ; à maintenir les progrès programmatiques et opérationnels réalisés dans la mise en place de systèmes plus solides et plus réactifs ; et à assurer une plus grande transparence et une surveillance accrue concernant l'exécution des étapes clés, notamment le traitement de l'arriéré d'enquêtes.
5. La Directrice régionale pour l'Afrique a déclaré que des progrès importants avaient été réalisés dans la Région pour éradiquer les abus, l'exploitation et le harcèlement sexuels et augmenter le nombre de postes occupés par des femmes, en particulier aux échelons supérieurs et sur le terrain. Un coordonnateur régional chargé de la prévention des abus, de l'exploitation et du harcèlement sexuels avait été nommé en mars 2022 et cinq experts seraient bientôt déployés dans les pays à haut risque pour apporter leur soutien. Les victimes d'abus, d'exploitation et de harcèlement sexuels qui ont été

¹ Document A75/29.

identifiées lors de la dixième flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo ont bénéficié d'une assistance, et des mémorandums d'accord ont été signés avec le FNUAP ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales afin de veiller à ce que ces victimes aient accès à des services psychosociaux et juridiques appropriés.

6. Le Directeur général a remercié les États Membres pour leur soutien continu et leur prise en considération des progrès accomplis par l'Organisation pour prévenir les cas présumés d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et y remédier. La direction de l'OMS avait un rôle clé à jouer dans la lutte contre ces actes et prenait toutes les mesures nécessaires pour soutenir les survivants et les victimes, notamment par la création d'un fonds d'aide au survivant d'un montant de 2 millions dollars des États-Unis (USD).

7. En réponse à certains points soulevés pendant le débat, le Secrétariat a assuré au Comité qu'il ne ménagerait aucun effort pour faire en sorte qu'une enquête rapide et approfondie soit menée sur les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. La période d'enquête de 120 jours servirait de référence et toute allégation nécessitant des mesures supplémentaires au-delà de cette limite serait examinée au cas par cas.

8. Les efforts visant à instaurer un changement complet de culture à tous les niveaux de l'Organisation prendraient du temps et il restait un certain nombre de défis qui nécessitent l'adoption d'une approche collective entre l'OMS, les Nations Unies et d'autres acteurs clés. Il s'agissait notamment de la disponibilité de services d'orientation pour les victimes ; de l'intégration des activités de prévention et de lutte dans toutes les opérations de l'OMS ; du renforcement et du maintien des capacités de signalement et d'enquêtes et le suivi de la pertinence du délai de référence fixé à 120 jours ; de l'engagement et de la coopération avec les partenaires chargés de la mise en œuvre ; et du renforcement des capacités mondiales en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de lutte contre de tels actes à tous les niveaux.

9. Le Secrétariat a confirmé qu'il avait transmis l'ensemble des signalements faisant état d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels liés à la dixième flambée de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo au Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies afin que des enquêtes soient menées. Concernant les autres cas portés à l'attention du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS, le Secrétariat a assuré le Comité que toutes les allégations d'inconduite sont immédiatement transférées à l'équipe chargée des enquêtes et qu'il n'a lui-même fermé aucun dossier de signalement.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

10. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note du rapport et a proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :

- a) de maintenir l'accent sur l'élaboration de stratégies de prévention solides et efficaces (comme la vérification des antécédents du personnel et l'examen des politiques de promotion et de gestion des ressources humaines), et sur des systèmes internes de justice et de contrôle ;
- b) de poursuivre les efforts visant à changer la culture dans l'ensemble de l'Organisation et d'investir davantage dans des enquêtes auprès du personnel, des études sur la culture institutionnelle et d'autres initiatives permettant d'évaluer l'impact des actions sur le niveau de confiance du personnel dans les stratégies, les politiques et les approches en matière de prévention

de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel, ainsi que de lutte contre de tels actes.

c) de continuer à appliquer une politique de tolérance zéro et de veiller à ce que la responsabilité en matière de prévention de l'exploitation sexuelle, des abus sexuels et du harcèlement sexuel, ainsi que de lutte contre de tels actes soit clairement définie, et à ce que des capacités et des systèmes, y compris concernant les enquêtes, soient mis en place de manière à concrétiser cette ambition ;

d) de continuer à faire preuve de transparence concernant les signalements et le suivi des allégations, de conclure les enquêtes sur tous les cas pertinents ainsi que les allégations d'inconduite de gestion en lien avec le rapport de la Commission indépendante, et de veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes ;

e) de renforcer davantage les efforts en faveur d'une représentation équilibrée des genres et de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au sein de l'Organisation ;

f) de souligner l'importance du leadership et de veiller à ce que tous les Directeurs régionaux fassent le point sur les progrès réalisés dans leur région respective ; et

g) de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées aux efforts visant à concrétiser l'ambition de la tolérance zéro et d'assurer sa pérennité.

= = =